Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_69_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART.

Absents : Monsieur Cyril LAPOINTE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
10/09/2026	En exercice : 15	Présents : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-69 du 16 septembre 2026

Pôle services à la population
Avenants aux conventions de partenariat entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise, l'association Prise d'Assos, l'association Théâtre dans la Nuit et l'association Quinte et Sens - PACT 2025 -

Monsieur Pierre MORIN, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2017-05-02 du Conseil communautaire du 21 septembre 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise et notamment l'ajout du « Portage et coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) » aux compétences supplémentaires (compétence Culture) à compter du 1er janvier 2018 ;
Vu la décision n°2025-09 du 29 janvier 2025 approuvant le dossier de Projet Artistique et Culturel de Territoire et autorisant le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de la programmation culturelle 2025 sur le territoire du Val d'Amboise ;
Vu la décision n°2025-10 du 29 janvier 2025 approuvant les conventions de partenariat entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et les différents partenaires du PACT ;
Vu les conventions de partenariat signées avec chaque partenaire du PACT ;

La Communauté de communes du Val d'Amboise, dans le cadre des contrats régionaux de soutien aux manifestations, a sollicité la Région Centre-Val de Loire afin d'obtenir un soutien financier pour la programmation culturelle 2025.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_69_DB-AR

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Val d'Amboise a inclus dans le PACT les manifestations organisées par plusieurs partenaires locaux, dont :

- La Ville d'Amboise pour mettre en œuvre des actions et rendez-vous culturels, ainsi que sa saison culturelle ;
- L'Association Prise d'Assos pour l'organisation du festival « Les Courants BD » ;
- L'Association Théâtre dans la Nuit pour l'organisation de spectacles de théâtre, musique et humour ;
- L'Association Quinte et Sens pour l'organisation du festival « De Bach à Bacchus » et sa programmation culturelle.

Conformément au règlement régional, les conditions précises du partenariat et d'attribution de l'aide issue de la subvention régionale entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et ses partenaires ont fait l'objet de conventions.

Considérant que la subvention notifiée par la Région Centre-Val de Loire à la Communauté de communes au titre de ces différents partenariats s'élève à 76 000,00 €.

Considérant que ce montant est supérieur au montant inscrit dans les conventions conclues avec les partenaires, il est établi que la Communauté de communes dispose, en conséquence, de la possibilité de revoir le montant de l'aide attribuée aux partenaires.
Considérant que l'association Green Muse Production a totalement annulé sa manifestation et qu'elle a cessé toute activité, et que le versement de la subvention n'a jamais été effectué, la Communauté de communes ayant été informée des difficultés de l'association avant le versement de l'acompte.

Considérant qu'à la lecture des bilans transmis par les différents partenaires, un bilan consolidé a été réalisé par la Communauté de communes du Val d'Amboise. Dans ce bilan, la Communauté de communes a proposé de revoir le montant de la subvention finale attribuée à certains partenaires, ce que la Région a validé après vérification des éléments transmis.

Considérant la volonté de la Communauté de communes d'encourager les partenaires dont le bilan est positif, d'accompagner, à titre exceptionnel, les efforts de structuration et, à l'inverse, d'alerter lorsque le niveau de réalisation est considérablement inférieur aux objectifs fixés, il est convenu d'apporter les modifications suivantes aux conventions initiales :

- **Ville d'Amboise :**
  - Subvention notifiée au partenaire : 30 000,00 €
  - Acompte : 15 000,00 € (soit 50% du montant prévisionnel de 30 000,00 €)
  - Subvention révisée suite au bilan : 32 900,00 €
  - Solde : 17 900,00 € soit une bonification de 2 900,00 € de la subvention initiale

- **Association Prise d'Assos :**
  - Subvention notifiée au partenaire : 3 000,00 €
  - Acompte : 2 250,00 € (soit 75% du montant prévisionnel de 3 000,00 €)
  - Subvention révisée suite au bilan : 4 000,00 €
  - Solde : 1 750,00 € soit une bonification de 1 000,00 € de la subvention initiale

- **Association Théâtre dans la Nuit :**
  - Subvention notifiée au partenaire : 5 500,00 €
  - Acompte : 4 125,00 € (soit 75% du montant prévisionnel de 5 500,00 €)
  - Subvention révisée suite au bilan : 6 000,00 €
  - Solde : 1 875,00 € soit une bonification de 500,00 € de la subvention initiale

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_69_DB-AR

- **Association Quinte et Sens :**
  - Subvention notifiée au partenaire : 6 000,00 €
  - Acompte : 4 500,00 € (soit 75% du montant prévisionnel de 6 000,00 €)
  - Subvention révisée suite au bilan : 4 500,00 €
  - Solde : 0,00 € soit une baisse de 1 500,00 € de la subvention initiale

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Ville d'Amboise, tel qu'annexé à la présente décision.

- **D'approuver** l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'association Prise d'Assos, tel qu'annexé à la présente décision.

- **D'approuver** l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'association Théâtre dans la Nuit, tel qu'annexé à la présente décision.

- **D'approuver** l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'association Quinte et Sens, tel qu'annexé à la présente décision.

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge de la culture et de l'action sociale, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de la Communauté
de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *